



Tae Kwon Do- Hapkido du Marais

Salle Omnisports Avenue du Marais 79460 Magné






Président : Roger Barbe : 06 72 81 01 45 **Secrétaire** : Nathalie PERRAULT : 06.68.87.40.79
Professeur : J.Marc Sagory : 06 30 43 36 07 **Secrétaire adjoint** : Stéphane Crolet : 06 27 34 24 40
Trésorière : Sabrina Maïano : 06 86 96 58 38 **Trésorier adjoint** : Alain Forsans : 06 21 66 22 22

Site internet : tkdhdummarais.fr




Fiche d'inscription

- Ancien licencié Nouveau licencié

IDENTITE DU LICENCIÉ

Nom : Prénom :
 Adresse :
 C.P : Ville :
  
 Date de naissance :/...../..... Lieu : Dépt :
 Nationalité : Française Etrangère

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DU LICENCIÉ MINEUR – REPRESENTANT LEGAL

Nom : Prénom :
 Père Mère Autres (préciser)
 Adresse (si différente) :
 C.P : Ville :
  

LIEU(X) D'ENTRAINEMENT(S)

- Benet Frontenay-Rohan-Rohan Magné St-Symphorien ST-Hilaire-la-Palud
 1 fois par semaine Plusieurs fois par semaine

TARIFS – Saison 2011-2012 (licence 36€ compris dans le montant)

Adulte

Code	Catégorie	Total annuel (sans juillet)	Mois de juillet	Paiement en 1 seule fois
A1	Plein tarif *	306€	27€	300€
A2	Tarif réduit **	206€	17€	200€
Cours arme (1)		55€		
Passeport (2)		22€		

Enfant

Code	Catégorie	Total annuel (sans juillet)	Mois de juillet	Paiement en 1 seule fois
E1	Plein tarif *	246€	21€	240€
E2	Tarif réduit **	176€	14€	170€
E3	Demi-tarif***	136€	10€	130€
Cours arme (1)		55€		
Passeport (2)		22€		

(1) réservé aux adultes et aux enfants de plus de 12 ans (ceinture rouge)

(2) obligatoire pour tout nouveau licencié et est valable 8 ans

* **Plein tarif** : 1er licencié d'une famille pratiquant 2 fois ou plus par semaine

** **Tarif réduit** : Licencié pratiquant 1 fois par semaine ou licencié pratiquant 2 fois ou plus par semaine si un membre de la famille paie déjà le plein tarif (s'il y a un adulte, c'est l'adulte qui paie plein tarif).

*** **Demi-tarif** : à partir du 3^{ème} licencié, enfant, d'une famille dont un membre paie le plein tarif. (Si plusieurs membres dans une famille, on accepte un chèque par membre inscrit, chèque que l'on présente à la banque sur 2 mois pour 2 membres, 3 mois pour 3 membres.....)



Tae Kwon Do- Hapkido du Marais
Salle Omnisports Avenue du Marais 79460 Magné



REGLEMENT INTERIEUR

BUREAU DIRECTEUR :

Le bureau directeur est à la disposition de chacun et intervient pour le bon fonctionnement du club. Toute réclamation ou demande doit lui être adressée par courrier à l'adresse suivante :

Taekwondo – Hapkido du Marais – Salle Omnisports Avenue du Marais poitevin 79460 MAGNE.

L'entraîneur et ses assistants ne sont pas habilités à prendre des décisions pour le club.

SPORTIF :

L'entraîneur et ses assistants sont subordonnés au bureau directeur, celui-ci se réserve le choix des animateurs, instructeurs, professeurs et peut les révoquer pour faute grave tout en laissant la possibilité à l'intéressé de se justifier.

L'entraîneur est habilité à prendre toute décision envers le licencié pendant les cours.

MORAL :

Toute attitude portant préjudice à la notoriété du Club sera sévèrement sanctionnée par une suspension ou un renvoi. Il est formellement interdit de mettre en pratique à l'extérieur, l'enseignement dispensé en salle sous peine de sanction (Voir article fédéral), en dehors des situations de self défense correspondantes aux articles 122.5, 122.6, 122.7 du code pénal.

FREQUENTATION ET ORGANISATION :

L'assiduité est de rigueur. En cas d'absence temporaire, le licencié peut contacter son entraîneur pour l'en informer. En cas de prolongation, il est important d'en avertir le bureau directeur.

Il est demandé aux licenciés de RESPECTER LES HORAIRES. (L'accès au tatami sera refusé passé un quart d'heure de retard). Les retards sont acceptés à titre exceptionnel mais ne devront pas être répétitifs. L'entraîneur est le seul juge pour décider de la présence de l'élève en cours, en compétition ou en passage de grade.

Afin de respecter le bon déroulement de chaque cours, l'accès à la salle d'entraînement sera possible lorsque le cours précédent sera terminé.

Lors du passage de grade du licencié mineur, l'entraîneur peut demander aux parents de sortir temporairement de la salle afin de lui éviter un stress supplémentaire.

DISCIPLINE :

La discipline consiste essentiellement dans le respect des droits et obligation de chacun, des règles de vie commune, de sécurité et de liberté d'autrui.

Les sanctions concernent les atteintes les plus graves aux personnes et aux matériels (incivilité, brimade, violence, vol, vandalisme, harcèlement physique ou verbal...) qu'ils proviennent de licenciés ou de personnes assistants aux cours.

On distinguera :

- L'avertissement oral de l'entraîneur ou de l'assistant
- L'avertissement écrit du bureau directeur à la demande de l'entraîneur
- L'exclusion temporaire du ou des cours prononcé par l'entraîneur ou le bureau directeur
- L'exclusion définitive du club

Les faits délictueux commis, peuvent faire l'objet d'une plainte auprès des services de la gendarmerie.

L'entraîneur et ses assistants sont les seuls à intervenir pendant toute la durée du cours, ils peuvent exclure un élève s'ils le jugent nécessaire pour la bonne continuité du cours, sans autorisation du bureau directeur. La présence de personnes extérieures (parents, famille, amis) est tolérée. L'entraîneur peut à tout moment demander à une personne de sortir si celle-ci perturbe ou intervient pendant le cours.

Les licenciés doivent faire preuve de respect entre eux et envers le professeur ; à ce titre, l'accès des vestiaires est régi par des lois de bienséances élémentaires afin de respecter l'intimité de chacun (vestiaire femme réservé aux femmes et vestiaires hommes aux hommes).

HYGIENE ET SECURITE :

Une hygiène rigoureuse est demandée.

La tenue sportive doit être uniquement composée d'un DOBOK propre et repassé en permanence, avec un tee-shirt en dessous pour les femmes (tee-shirt blanc ou d'arts martiaux possible avec autorisation du professeur en été). Pour les débutants le jogging est toléré pour les cours d'essai et en attente d'un DOBOK. La tenue doit être propre.

Le port de bijoux (Bagues, chaînes, gourmettes, montres, boucles d'oreille...) est interdit pour des raisons de sécurité. Les chewing-gums sont interdits.

Les chaussons sont obligatoires pour aller et venir du vestiaire et des toilettes à la salle d'arts martiaux.

Le port de lunette du licencié mineur sera permis pendant les cours à condition qu'une autorisation signée des parents soit fournie au début ou au cours de la saison sportive.

LE CLUB, SON ENTRAINEUR ET SES ASSISTANTS SE DEGAGENT DE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE, DE VOL OU DE DETERIORATION D'AFFAIRES PERSONNELLES.

ADMINISTRATIF :

A l'inscription sont demandés :

- une fiche d'inscription signée
- un certificat médical daté d'après le 1^{er} août pour la nouvelle année sportive.
- deux photos d'identité (pour les nouveaux licenciés)
- des enveloppes timbrées à l'adresse de la famille
- le paiement pour la saison entière selon le mode choisi.
- la demande de licence, le droit à l'image et le présent règlement intérieur signés.

Tout problème financier peut être abordé avec le trésorier, son adjoint ou éventuellement le président.

Tout retard de paiement de la cotisation, sans motif valable sera sanctionné par une exclusion jusqu'au paiement de la somme due.

COMPETITIONS :

L'entraîneur est le seul a décidé de la participation des combattants aux différentes compétitions proposées par le club. La qualité des combattants est jugée en fonction de son assiduité, de ses qualités et de ses résultats aux précédentes compétitions.

Le club met à disposition le matériel nécessaire pour participer à celles-ci (plastrons, casques, raquettes...), chacun en est responsable. Toute perte ou dégradation sera réparée aux frais du licencié et pourra entraîner des sanctions en cas de récidive.

Pendant la compétition, les combattants(es) représentent le club, pensez-y, donnez le meilleur de vous-même.

Les licenciés mineurs participants aux compétitions sous la responsabilité du club sont sous l'autorité des personnes accompagnantes. Le présent règlement s'applique également lors de ses déplacements. Chaque responsable légale devra remplir des attestations (médicale, transport...) avant chaque départ.

Une participation aux frais d'inscription est demandée avant chaque compétition, cette somme n'est pas fixée par le club mais par : FFTDA et Comité Régional.

CLUBS ETRANGERS :

Les membres des clubs étrangers sont admis aux entraînements après acceptation du professeur et présentation du passeport sportif. Une cotisation spécifique leur sera établie.

Ce règlement est adressé aux licenciés en deux exemplaires. Les licenciés et les responsables légales des licenciés mineurs devront en prendre connaissance, les dater et les signer. Un exemplaire sera remis avec le dossier d'inscription et le second est à conserver précieusement par l'intéressé. Il peut être amené à évoluer ou à être modifié en cours d'année à la demande du bureau directeur.

Le président, Monsieur Roger Barbe

Fait à, le



Tae Kwon Do- Hapkido du Marais
Salle Omnisports Avenue du Marais 79460 Magné



DROITS A L'IMAGE

De nombreuses activités du club (cours, compétitions, représentations sportives, stages...) conduisent à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent les licenciés.

La loi relative au droit à l'image demande une autorisation écrite (licencié et responsable légal du licencié mineur), non seulement sur la prise de vue mais aussi pour l'exploitation interne au club et la diffusion de ces images sur différents supports (papier, site Internet et site du club, presse...).

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographies ou films qui concernent les licenciés et licenciés mineurs ci-dessous est garanti. A tout moment, le licencié ou le responsable légal du licencié mineur pourra vérifier l'usage qui en est fait et disposera d'un droit de retrait sur demande écrite au club.

AUTORISATION POUR LES LICENCIES MAJEURS

Je soussigné (e)

Autorise le club au cours de l'année 2011/2012 :

€ A me photographier et me filmer lors d'un cours, d'une compétition, d'une représentation ou d'une démonstration sportive et à diffuser la ou les photos sur papier, sur le site du club, sur Internet et dans la presse locale ou nationale sans aucune limite de durée.

€ A permettre la prise de vue par des journalistes et à diffuser la ou les photos dans la presse.

€ A indiquer mon nom et prénom sur le site du club et dans la presse locale et nationale.

Fait à le Signature

AUTORISATION PARENTALE POUR LES LICENCIES MINEURS

Je soussigné (e), responsable légal du ou des licencié(s) mineur(s).....

Autorise le club au cours de l'année 2011/2012 :

€ A photographier et filmer le ou les licencié(s) mineur(s) lors d'un cours, d'une compétition, d'une représentation ou d'une démonstration sportive et à diffuser la ou les photos sur papier, sur le site du club, sur Internet et dans la presse locale ou nationale sans aucune limite de durée.

€ A permettre la prise de vue du ou des licencié(s) mineur(s) par des journalistes et à diffuser la ou les photos dans la presse

€ A indiquer le nom et prénom du ou des licencié(s) mineur(s) dans la presse locale et nationale.

Fait à..... le Signature

Formulaire de prise de licence et de timbre

Nouveau licencié – Changement de club – Autres modifications

Exemplaire à retourner à la FFTDA par le club

NOM DU CLUB						SAISON															
N° CLUB		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Cochez la case si vous avez oublié votre numéro de licence <input type="checkbox"/>															
N° LICENCE		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>																
NOM		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
PRENOM		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<i>Entourer la mention utile</i>												<i>Indispensable</i>									
SEXE		F	M	NE (E) LE		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>												
ADRESSE																					
CODE POSTAL				<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	VILLE													
TELEPHONE											EMAIL										

Licence Par effet de l'article 7 des Statuts de la FFTDA, la licence marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social et aux statuts et règlements de la Fédération, s'agissant notamment des règles relatives à la protection de la santé des sportifs et la lutte contre le dopage. La licence est annuelle et délivrée pour la durée de la saison sportive. Conformément aux articles 8 et 9 du Règlement Intérieur de la FFTDA, les clubs affiliés doivent proposer à tous leurs membres un passeport sportif. Le passeport sportif, validé par la licence, est exigé pour participer aux activités de la Fédération (élections, compétitions, stages, examen d'enseignement, contrôle anti-dopage, passages de grade du 15^{ème} Keup au 10^{ème} Dan). Il représente une condition nécessaire pour participer à toutes les activités et au fonctionnement de la Fédération. Seul le passeport, validé par la licence, constitue la preuve de la participation aux activités de la Fédération. Le passeport contient toutes les informations administratives et sportives sur les licenciés.

Certificat médical En application de l'article L.3622-1 du Code de la Santé Publique, en cas de demande d'une première licence sportive, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo et des disciplines associées.

Loi du 6 juillet 1978 « Informatique et Libertés » Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la FFTDA et peuvent être communiquées à des tiers. Si le soussigné désire s'opposer à cette communication, il doit le signaler à la Fédération par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Assurance L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des garanties 1°) en Responsabilité Civile souscrites par la FFTDA auprès de Covearisk 2°) en Individuelle Accident (pour les dommages corporels) souscrites par la FFTDA auprès de la *Mutuelle des Sportifs*.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information jointe qui lui est remise ce jour. Le soussigné est informé de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut l'exposer la pratique du Taekwondo et des Disciplines Associées.

Les garanties de base en individuelle Accident et les garanties optionnelles complémentaires aux garanties de base sont téléchargeables sur le site Internet de la Fédération à la rubrique « Fédération – Club – Services aux clubs – Licences et Assurance ».

La feuille de déclaration d'Accident est également téléchargeable à cette même rubrique.

L'assurance Individuelle Accident n'étant pas obligatoire, le soussigné peut y renoncer expressément en stipulant dans le cadre réservé à la signature du document (ci-dessous) « Refus de l'assurance ». Il pourra alors déduire la somme de 0,49 € au montant de la licence qui sera alors porté à 31,51 €. Le soussigné est alors informé des risques d'accidents corporels encourus par la pratique du Taekwondo et des disciplines associées.

DATE ET SIGNATURE INDISPENSABLE

(POUR LES MINEURS SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL)